

Section Responsabilités du Consortium de transport scolaire de l'Est	Page 1 de 2
	Date révisé 17 février 2012

Énoncé	<p>Afin d'accroître leur efficacité et leur efficience, le Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien et le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario ont établi le Consortium de transport scolaire de l'Est en vue de la prestation de services de transport scolaire.</p> <p>Le transport est organisé et supervisé par le Consortium.</p>
Modalités du Consortium	<p>Le Consortium de transport scolaire de l'Est s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer un transport sécuritaire, efficace et efficient à tous les élèves ayant droit au transport, de la résidence à l'école et de l'école à la résidence; • fournir un transport spécifique pour l'année scolaire au complet, aux élèves qui ne peuvent pas se prévaloir du transport régulier en raison d'une incapacité physique justifiée par un certificat médical ainsi qu'aux élèves désignés par le Service à l'élève d'un des conseils; • assurer le traitement des plaintes, des demandes d'information ou de changement, sur une base individuelle et dans un délai raisonnable, tout en respectant les règlements du Consortium.
Modalités ó Personnel du Consortium	<p>Le personnel du Consortium de transport scolaire de l'Est se charge de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • planifier des routes de transport sécuritaires qui respectent les règlements du Consortium; • communiquer aux écoles et aux transporteurs, via MapNet WEB, l'information des routes; • communiquer aux parents, tuteurs, les arrêts et les heures d'embarquement et de débarquement de leurs enfants; • maximiser l'efficacité des trajets d'autobus, et ce, sans compromettre la sécurité et le bien-être des élèves; • planifier des routes de transport efficaces qui tiennent compte des facteurs suivants : la sécurité, le temps, le nombre d'élèves à bord de l'autobus, la capacité de l'autobus et le nombre d'autobus par école; • recevoir et analyser les demandes de mise à jour de la base de données, de modification d'arrêts et/ou demandes de transport de la part des parents, tuteurs, tutrices, et des écoles; • recevoir et analyser les suggestions de modifications d'arrêt et de routes de la part des entreprises de transport, prendre les décisions requises et aviser le transporteur scolaire.

Responsabilités du personnel du Consortium	<p>Le personnel du Consortium de transport scolaire de l'Est doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • assurer la gestion et la mise à jour des trajets d'autobus quotidiennes; • maintenir une communication constante avec les transporteurs et les directions d'école afin d'assurer une gestion efficace et sécuritaire du transport scolaire; • maintenir une communication claire et régulière avec les parents afin de les informer des règlements, des mesures de sécurité, etc.; • appuyer les directions d'école et les conductrices et conducteurs dans la gestion à bord des autobus; • créer et organiser des campagnes de sécurité afin de sensibiliser et améliorer les comportements des élèves avant, pendant et après leur transport par autobus; • effectuer des visites, des activités d'évaluation des trajets d'autobus, afin de s'assurer que les conductrices et conducteurs respectent les règlements du Consortium.
---	---